

Associé correspondant (1802)

J.-A. Masson est inspecteur des forêts à Épinal. Il n'est pas un inconnu pour l'académie, puisqu'il est le lauréat d'un prix qu'elle lui a décerné avant la Révolution. Il a écrit une longue lettre, lue en séance le 15 décembre 1802, dans laquelle il se souvient que Mollevaut a été son professeur et dans laquelle il se permet d'exposer en détail sa conception du rôle des sociétés savantes. Le temps est arrivé, écrit-il, de ranimer le goût des sciences engourdi si longtemps par la défiance et le découragement. Il faut combattre « le préjugé injuste, qui accuse la philosophie et les lettres d'une partie des opinions exagérées, qui ont produit les désastres des derniers temps de la Révolution ». Il ne faut pas craindre d'aller désormais de l'avant. « L'histoire atteste que c'est après les grandes révolutions que les âmes, pour ainsi dire retrempées, sont capables des impressions fortes et des conceptions les plus hardies ». « Jaloux d'imprimer un caractère durable à ses ouvrages, le grand homme d'État (Bonaparte) sait qu'il a besoin de les appuyer sur les bases de la raison, il consulte les sages et les savants, mais en homme fait pour les juger ».

Il a écrit un *Essai sur le Code pénal forestier* (Epinal, 1806, 44 pages) et plus tard un *Essai sur la réformation du Code forestier* (Auxerre, 1824, 88 pages). Dans ce dernier ouvrage, il évoque brièvement sa carrière : il a fait douze années d'études au barreau, avant d'être nommé en novembre 1794 maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Nancy. Il a eu l'occasion de faire de nombreuses observations dans les près de 30 ans passés dans l'exercice de fonctions forestières, « dans plusieurs départements éloignés les uns des autres », ce qui lui a permis d'observer « l'influence des divers climats sur la végétation ».

[Jean-Claude Bonnefont]